



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

● Programme des universités d'été 2003

ENCART
B.O. n°16
du 17-4-2003

SOMMAIRE

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ 2003

- III **Programme des universités d'été 2003**
C. n° 2003-059 du 14-4-2003 (NOR : MENE0300635C)
- III I - Les objectifs des universités d'été
- IV II - Le public des universités d'été
- V III - Les modalités
- VII IV - Le bilan et le suivi
- VIII Annexe : fiche de candidature
- X **Universités d'été en réponse à l'appel d'offres 2003**
- X Classement thématique
- XI Fiches descriptives des actions
- XXIII **Identifiants des universités d'été**
Année de gestion 2002-2003
- XXIV **Identifiants des universités d'automne**
Année de gestion 2003-2004

PROGRAMME DES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ 2003

C. n° 2003-059 du 14-4-2003

NOR : MEN0300635C

RLR : 613-1

MEN-DESCO A10

Réf. : C. n° 2002-055 du 13-3-2002

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des instituts universitaires de formation des maîtres

■ Élaboré en appui des orientations prioritaires de la politique éducative, le programme national de pilotage (PNP) de la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) contribue à leur mise en œuvre par une programmation d'actions visant à mettre en évidence sens, cohérence et enjeux des réformes engagées et à préciser les principaux axes des politiques académiques de formation continue des personnels.

Les universités d'été constituent un élément important au sein de ce dispositif : elles visent à favoriser une réflexion prospective et ont vocation à réunir un large public.

Chaque année, le programme des universités d'été donne lieu, sur un certain nombre de thèmes, à un appel d'offres prioritairement lancé en direction des présidents d'université et des directeurs des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ce programme est complété, en tant que de besoin, par sollicitation directe de la direction de l'enseignement scolaire auprès d'universitaires reconnus.

I - LES OBJECTIFS DES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

Les universités d'été poursuivent les mêmes objectifs que l'ensemble des actions incluses dans le programme national de pilotage :

- elles donnent la priorité aux réformes engagées au sein du système éducatif ;
- elles font nécessairement appel aux apports des universitaires et visent à favoriser le contact entre acteurs de terrain et chercheurs ;
- elles favorisent les échanges entre pairs et le travail en commun des différentes catégories de personnels.

Les universités d'été poursuivent les objectifs spécifiques suivants :

- elles visent davantage à anticiper qu'à accompagner les mises en œuvre des réformes en permettant une réflexion prospective et distanciée, des approfondissements et des mises en perspective et en produisant des outils didactiques, pédagogiques ou méthodologiques susceptibles d'être validés, puis diffusés dans les domaines en forte évolution ;
- elles se caractérisent par un large public qui peut être **intercatégoriel** au sein de l'éducation nationale, **interministériel** dans le cadre d'un partenariat avec les autres ministères et **international**.

En fonction des thèmes traités, la participation de représentants des collectivités territoriales, de parents d'élèves ou d'élèves peut être également source d'enrichissement.

Annexé à la présente circulaire, le programme des universités d'été 2003 a été élaboré à la suite de l'examen des projets transmis en réponse à l'appel d'offres par une commission de sélection composée de représentants des instituts universitaires de formation des maîtres, de l'institut national de la recherche pédagogique, de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Il est complété par des universités ayant fait l'objet de commandes directes auprès d'opérateurs particuliers.

Les champs thématiques de l'appel d'offres 2003 étaient ainsi définis :

A - Mettre en œuvre les orientations pédagogiques prioritaires à tous les niveaux de l'enseignement scolaire

A1 - La maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme.

A2 - Les dispositifs pluridisciplinaires dans les enseignements au collège, en LEGT et en LP.

A3 - La diversification des parcours de formation au collège.

A4 - L'enseignement de la technologie au collège.

A5 - L'élaboration et la conduite de projets individualisés pour répondre aux difficultés des élèves dans le cadre d'une classe ordinaire.

A6 - L'intégration scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers.

B - Créer les conditions d'un environnement scolaire favorable à la réussite de tous les élèves

B1 - La prise en charge des élèves en rupture scolaire.

B2 - L'élaboration d'un projet de scolarité pour tous les jeunes (enfants, adolescents) présentant des troubles sévères de la communication.

B3 - La prévention des risques et l'éducation à la sécurité.

C - Accompagner la territorialisation des politiques éducatives (déconcentration, décentralisation)

C1 - Les indicateurs de pilotage d'une politique éducative.

C2 - Les dispositifs de formation continue des personnels enseignants : quels niveaux de proximité pour quels projets de formation ?

C3 - Services déconcentrés, services décentralisés : quelle dynamique et quelle cohérence pour créer des synergies au service de la politique éducative ?

D - Accompagner et reconnaître l'engagement des jeunes

II - LE PUBLIC DES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

1 - Les catégories de participants

Les universités d'été sont ouvertes à **l'ensemble des personnels de l'éducation nationale**, qu'ils exercent dans le premier, le second degré ou l'enseignement supérieur ou que leurs fonctions relèvent de l'enseignement, de l'encadrement ou de l'administration de l'éducation nationale. Des publics n'appartenant pas à l'éducation nationale, mais représentant des organismes culturels, scientifiques ou techniques, des structures de formation du secteur public ou privé peuvent participer aux universités d'été, notamment dans le cadre d'actions réalisées en partenariat.

La participation de partenaires étrangers peut également être source d'enrichissement. Le cas échéant, celle de représentants des collectivités territoriales, de parents d'élèves ou d'élèves peut être pleinement justifiée.

2 - Le profil des participants

Chaque participant apporte sa contribution aux travaux de l'université d'été, soit en raison de l'intérêt des recherches théoriques qu'il mène, soit en raison de son expérience confirmée - et si possible théorisée - dans le champ concerné, notamment si cette expérience intègre des

responsabilités effectives en matière de formation ou d'innovation.

Chacune des actions proposées précise les caractéristiques et les prérequis des publics souhaités, élément déterminant pour effectuer la sélection des candidatures.

III - LES MODALITÉS

Les responsables académiques veilleront à respecter un certain nombre de procédures de gestion administrative et financière du programme des universités 2003.

1 - La transmission, la saisie et la sélection des candidatures

Le nombre de vœux par personne est limité à deux. Les candidatures sont établies selon le formulaire joint en annexe. Elles doivent être adressées au responsable académique de la formation continue des enseignants du rectorat de l'académie du lieu de résidence administrative du candidat ou du rectorat de l'académie du lieu de résidence personnelle pour les candidats en service détaché ou n'appartenant pas à l'éducation nationale.

Le dépôt des candidatures est fixé au **vendredi 9 mai 2003** dernier délai pour les universités d'été prévues en juillet-août 2003 et au **vendredi 12 septembre 2003** dernier délai pour les universités prévues pendant les vacances d'automne 2003.

Les services rectoraux concernés recueillent l'ensemble des candidatures à partir desquelles le recteur établit une liste **hiérarchisée** de 8 à 15 noms pour chacune des actions. Ils la saisissent sous Intranet pour le **vendredi 23 mai 2003 au plus tard** (universités d'été prévues en juillet-août) et pour le **mercredi 24 septembre 2003 au plus tard** (universités prévues pendant les vacances d'automne) en utilisant le module d'inscription GAIA, dont une extension est adaptée au niveau national pour le PNP sur l'adresse : <http://tage.ac-orleans-tours.fr/npnaca>

2 - Le choix des participants et l'établissement des ordres de mission

Les listes définitives des participants aux

universités d'été de juillet et août sont arrêtées par la DESCO en collaboration avec les responsables scientifiques des universités d'été. Elles font l'objet d'une publication sous intranet le **vendredi 6 juin 2003**.

Les listes définitives des participants aux universités des vacances d'automne sont arrêtées et publiées selon le même principe le **vendredi 3 octobre 2003**.

Les services académiques d'origine des participants de l'éducation nationale leur délivrent un ordre de mission avec prise en charge uniquement des frais de transport. Les personnels en service détaché et ceux extérieurs à l'éducation nationale doivent être en possession d'un ordre de mission délivré par leur employeur. J'insiste sur la nécessité pour les participants d'être détenteurs d'un ordre de mission avant leur départ, notamment pour des raisons de responsabilité en cas d'accident.

Toute personne dont la candidature à une université d'été a été retenue et qui ne peut y participer, est tenue, quel que soit le motif de cette impossibilité, de prévenir les services rectoraux le plus tôt possible, afin que l'administration centrale soit en mesure de procéder à son remplacement.

3 - Les dispositions financières

Le budget des universités d'été prend en compte les frais de déplacement et les frais d'hébergement des participants et des intervenants, ainsi que les frais d'organisation. Il est géré selon les modalités communes à l'ensemble des actions du programme national de pilotage et imputé sur le chapitre 37-20 article 30.

a) Les frais de déplacement (tarif SNCF 2^{de} classe)

- des personnels de l'éducation nationale (participants et intervenants) sont remboursés par leur rectorat d'origine ;
- des intervenants hors éducation nationale sont remboursés par le rectorat du lieu de déroulement de l'université d'été ;
- des participants hors éducation nationale sont obligatoirement financés par d'autres sources

(autres administrations, collectivités territoriales, organismes divers...) associées ou non au projet. Si le projet s'adresse à un public mixte éducation-culture, les cofinancements pourront faire appel aux crédits déconcentrés auprès des directions régionales des affaires culturelles par la délégation au développement et à la formation (DDF), ainsi que par d'autres directions du ministère de la culture et de la communication. En tout état de cause, le montant du financement lié au partenariat devra figurer dans le devis.

b) Les frais d'hébergement et de restauration

Chaque université d'été prévoit pour les participants et les intervenants une restauration et un hébergement collectifs. Les frais sont financés par l'académie du lieu de déroulement de l'université d'été. En aucun cas, les personnels ne devront en faire l'avance.

NB - L'université d'été "Pour une refondation des enseignements de communication des organisations" qui aura lieu du 25 au 28 août 2003 à Paris n'assurera ni la restauration du soir ni l'hébergement. Les participants devront s'en préoccuper. En conséquence, les académies devront procéder au remboursement des frais correspondants (participants et éventuellement intervenants).

c) Les frais d'organisation

Ils sont pris en charge par l'académie du lieu de déroulement de l'université d'été.

d) La rémunération des intervenants

- la rémunération des intervenants appartenant à l'éducation nationale leur est versée par leur rectorat d'origine ;

- la rémunération des intervenants extérieurs à l'éducation nationale leur est versée par le rectorat du lieu de déroulement de l'université d'été.

e) Les universités organisées en partenariat

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des participants hors éducation nationale sont pris en charge par leur employeur. Les frais d'organisation pourront éventuellement être cofinancés au prorata du nombre de participants.

4 - Les personnels français en fonction à l'étranger

Les universités d'été sont ouvertes aux personnels en fonction à l'étranger au même titre qu'à leurs collègues qui exercent en France, selon les modalités suivantes :

Cas des candidatures présentées par des personnels exerçant dans les établissements scolaires français à l'étranger (Agence pour l'enseignement français à l'étranger)

- Leurs candidatures sont transmises, sous couvert de leur chef d'établissement, à la direction de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, 57, boulevard des Invalides 75007 Paris, qui les adresse à l'administration centrale.

- Les candidats retenus doivent produire, en particulier pour le remboursement de leur frais de déplacement en France, un ordre de mission établi par leur chef d'établissement agissant, dans le cas d'établissements conventionnés, par délégation du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et comportant l'adresse de leur établissement d'exercice ainsi que leur adresse en France.

Cas des candidatures présentées par des personnels exerçant une mission de coopération

Leur candidature, revêtue de l'avis du conseiller culturel ou du chef de mission de coopération, est transmise directement à l'administration centrale.

Il est précisé que le remboursement, par l'académie du lieu de résidence en France, des frais engagés par ces catégories de personnels ne comprend que les déplacements effectués du lieu de résidence sur le territoire métropolitain au lieu de déroulement de l'université d'été. En l'absence de lieu de résidence en France, l'académie d'accueil prendra en charge le déplacement depuis Paris.

5 - La situation des personnels ayant des obligations de service pendant la période d'été

Les candidatures des personnels qui ont des

obligations de service aux dates fixées pour les universités d'été sont soumises à l'avis de leur chef d'établissement ou de service et à la décision du directeur de l'enseignement scolaire ou du recteur de l'académie concernée.

IV - LE BILAN ET LE SUIVI

Chaque responsable s'engage à produire nécessairement les éléments suivants :

- **le bilan d'effectifs** relatif aux participants, accompagné de la feuille d'émargement ;

- **les factures** détaillées et précises des frais de fonctionnement et des frais d'hébergement ;

- un tableau récapitulatif du déroulement de l'université d'été et des **heures à rémunérer aux intervenants** ;

- **un bref rapport** (quatre à cinq pages), par lequel responsables et participants font état des objectifs atteints au regard des objectifs prévus et présentent des propositions sur la suite que l'institution pourrait donner à leurs travaux. Ce document devra parvenir à la DESCO et au recteur de l'académie d'accueil de l'université d'été **avant le 30 septembre 2003** pour les actions se déroulant durant les mois de juillet et d'août et **avant le 5 décembre 2003** pour les actions se déroulant durant les vacances d'automne ;

- **des actes**, destinés à la diffusion des travaux des participants auprès d'un public plus large. Sans être nécessairement très volumineux, ils

ne sauraient être conçus comme une simple compilation hétérogène et exhaustive de comptes rendus des différents ateliers et interventions ; ils exigent un travail de réécriture et de synthèse.

Ces actes seront adressés à la DESCO, **avant le 31 janvier 2004** pour les universités d'été et **avant le 31 mars 2004** pour les universités d'automne en vue d'une éventuelle publication et diffusion nationale.

Il revient à la DESCO de procéder à l'expertise des actes transmis. Dans le cadre de son programme national de pilotage, elle peut décider de leur publication dans la collection "Les actes de la DESCO" qui s'inscrit dans une programmation annuelle. Elle peut proposer de ne pas publier ou de ne publier qu'une sélection des contributions, notamment lorsque la restitution écrite est peu susceptible d'intéresser un public autre que celui des participants de l'université d'été. Elle est également en mesure de proposer de mettre en ligne une partie des actes sur le site Eduscol pour alléger le volume de la publication et favoriser leur diffusion auprès d'un large public.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe**FICHE DE CANDIDATURE AUX UNIVERSITÉS D'ÉTÉ 2003****À envoyer au rectorat de l'académie d'exercice (*)**

(ou du domicile pour les personnels en service détaché ou n'appartenant pas à l'éducation nationale)
à l'attention du responsable académique de la formation continue des enseignants
(Cf. circulaire)

au plus tard le 9 mai 2003 pour les universités d'été prévues en juillet et août 2003
au plus tard le 12 septembre 2003 pour les universités prévues pendant les vacances d'automne 2003

Je soussigné(e)

M., Mme, Mlle Prénom

Date de naissance

Adresse personnelle

Numéro de téléphone où il est possible de me joindre (préciser domicile ou travail et horaires) :

Adresse électronique :

Situation administrative (grade, qualité, discipline)

Nom et adresse du lieu d'exercice :

Académie :

pose ma candidature à l'université d'été suivante :

N° fiche B.O.

Intitulé :

Dates :

Lieu :

**Si je pose ma candidature à une autre université d'été, je classe mes deux demandes par ordre
préférentiel :**

N° 1

N° 2

(Pas plus de 2 candidatures par personne et une fiche par université d'été demandée)

Ma candidature est motivée par les raisons suivantes que j'expose précisément :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

J'ai participé à université(s) d'été comme stagiaire
 université(s) d'été comme formateur

En cas de défection, je m'engage à prévenir le plus tôt possible le rectorat afin qu'une autre candidature puisse être retenue.

Fait à _____, le _____

Signature

Avis de l'autorité hiérarchique :

.....
.....
.....
.....

Avis du responsable académique de la formation continue des enseignants :

.....
.....
.....
.....

() Les personnels relevant du ministère de la culture et de la communication souhaitant s'inscrire à l'université d'automne "Les missions éducatives des institutions du spectacle vivant (danse, théâtre, arts du cirque, musique), une responsabilité partagée", devront adresser leur candidature au nouveau théâtre d'Angers, à l'attention de Mme Anne Doteau, 12, place Louis Imbach, 49101 Angers.*

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ EN RÉPONSE À L'APPEL D'OFFRES 2003

CLASSEMENT THÉMATIQUE

Thème : Mettre en œuvre les orientations pédagogiques à tous les niveaux de l'enseignement scolaire

La maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme

UE n° 1 : Mobiliser contre l'illettrisme

Les dispositifs pluridisciplinaires dans les enseignements au collège, en LEGT et en LP

UE n° 2 : La religion

UE n° 3 : Musique (s) et cinéma (s)

UE n° 4 : Sciences et techniques spatiales

L'intégration scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers

UE n° 5 : Le système scolaire français et les élèves à besoins éducatifs particuliers

Thème : Accompagner la territorialisation des politiques éducatives (déconcentration, décentralisation)

Services déconcentrés, services décentralisés

UE n° 6 : Les missions éducatives des institutions du spectacle vivant (danse, théâtre, arts du cirque, musique), une responsabilité partagée

Thème : Accompagner et reconnaître l'engagement des jeunes

UE n° 7 : Comprendre, accompagner et favoriser l'engagement des jeunes

PILOTAGE : DESCO

UE N° 1

IDENTIFIANT : 02 NDAE 0350

Mobiliser contre l'illettrisme

Thème : La maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme

Structure à l'initiative : Cellule académique de la formation continue des enseignants, rectorat de l'académie de Reims, 1, rue Navier, 51100 Reims

Responsable scientifique universitaire : Christine Jourdain, directrice adjointe de l'IUFM de l'académie de Reims, maître de conférences en psychologie cognitive, 23, rue Clément Ader, 51100 Reims

Équipe permanente d'encadrement : Frédérique Berthiot, formatrice au centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) - Claude Balan, chargé de mission régional, agence nationale de lutte contre l'illettrisme, direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - Claude Bisson, IA-DSDEN de la Marne - Annick Capron, IA-IPR, adjointe à l'IA-DSDEN des Ardennes - Michèle Coulon, chargée de mission, centre académique de ressources pour l'éducation prioritaire (CAREP) - Guy Charlot, IEN adjoint à l'IA-DSDEN de la Haute-Marne - Jean-François Denizot, IEN adjoint à l'IA-DSDEN de l'Aube - Anne-Marie Filho, IA-IPR de lettres - Christine Jourdain, MC, directrice adjointe de l'IUFM de l'académie de Reims - François Lacan, IEN EG de lettres - Marie-Hélène Leloup, IEN adjointe à l'IA-DSDEN de la Marne.

Intervenants : Marie-Thérèse Geffroy, agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) - Jean-Marie Besse, université de Lyon II - Daniel Thin, université de Lyon II - Jean-Émile Gombert, université de Rennes II - Jean-Louis Paour, université de Provence -

Annie Magnan, université de Lyon II - Jean Ecalle, université de Lyon II - Gérard Chauveau, INRP - Marie-Alix Girodet, université de Paris V - Germaine Forges et Alain Braun, université de Mons - Jean Biarnes, université de Paris XIII - Christian Poslaniec, INRP, université du Maine, auteur de littérature jeunesse - Marie-Hélène Porcar, IUFM de l'académie de Reims - Jocelyne Pecoud, DRJEP - Gilles Moreau, CEMEA - Claire Boniface, CNDP - Éditeurs - Représentants des services de l'État, de la région, des collectivités territoriales, des associations et du monde professionnel engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme - Représentants de l'inspection générale de l'éducation nationale.

Objectifs : Pour mobiliser tous les acteurs et engager des actions pertinentes, il convient de poser clairement la question de l'illettrisme en s'interrogeant sur les facteurs qui le génèrent. Que se passe-t-il après l'école et à quelles interrogations cette dernière est-elle confrontée ? Pour prévenir l'illettrisme, ne faut-il pas en appréhender les causes profondes et souvent imbriquées, comme autant de défis à relever pour l'école et ses partenaires ? Parce que ces causes sont diverses, il semble nécessaire de considérer l'enfant aux compétences encore fragiles ou l'adulte illettré dans sa globalité : il s'agira de dégager des pistes de réflexion et d'action pour permettre d'envisager un traitement cohérent et coordonné des difficultés rencontrées qui dépassent la seule maîtrise de la langue. Comment prévenir l'illettrisme en développant le goût de lire et d'écrire et en encourageant des pratiques culturelles ? Comment se mobiliser dans l'école et avec l'école ? Enseignants, auteurs, éditeurs, associations, responsables de la ville et des collectivités doivent réfléchir à la coordination de leurs actions afin de décloisonner l'offre culturelle qui ne saurait se limiter au monde de l'école.

Au terme de cette université d'été, conscients qu'une véritable prévention de l'illettrisme implique une politique rigoureuse de partenariat, les participants pourront exploiter des pistes d'action concrètes et impulser sur le terrain les collaborations nécessaires.

Contenus :

- Jour 1 : que recouvre la question de l'illettrisme ? Après avoir posé le problème de l'illettrisme, une conférence permettra de dresser un tableau précis de l'illettrisme en proposant une présentation contextuelle du repérage et des évaluations. Au cours des ateliers, en présence de formateurs et de témoins adultes, les participants s'interrogeront sur le parcours des illettrés et sur les dispositifs qui leur sont offerts ;

- Jours 2 et 3 : comment prévenir l'illettrisme ? Seront évoquées les recherches actuelles sur les causes de l'illettrisme (approches sociologique, psychologique, cognitive, etc.). En réponse à ces différentes approches, des universitaires présenteront des expérimentations, des recherches-actions, des dispositifs d'apprentissage, dans le premier degré mais aussi à d'autres niveaux, permettant d'acquérir les compétences nécessaires aux apprentissages et de vaincre les obstacles aux pratiques de l'écriture et de la lecture. Une part importante sera faite aux actions d'incitation à la lecture et à l'écriture ;

- Jour 4 : la parole sera donnée aux partenaires de l'école qui exposeront leur point de vue sur les actions proposées en complémentarité du système scolaire et évoqueront des expériences concrètes de collaboration : DJEP, CEMEA, association membre du comité de pilotage chargé de coordonner, suivre et définir les procédures d'évaluation du programme national d'incitation à la lecture et à l'écriture, CNDP. La question politique de l'engagement dans la lutte contre l'illettrisme ne sera pas éludée : politique de la ville, politique de l'emploi et de la formation, politiques territoriales.

Modalités : Conférences-débats, tables rondes, ateliers.

Caractéristiques et prérequis du public :

Enseignants des premier et second degrés, membres des corps d'inspection, formateurs. Représentants d'autres services de l'état engagés dans le programme de prévention. Représentants des associations, des collectivités territoriales.

Durée en heures : 28

Dates : du 26-8-2003 (9 h 30) au 29-8-2003 (16 h)

Lieu : IUFM de l'académie de Reims, 23, rue Clément Ader, 51100 Reims

Nombre de participants éducation nationale : 80 ; **autres :** 40

PILOTAGE : DESCO

UE N° 2

IDENTIFIANT : 02 NDAE 0351

La religion

Thème : Les dispositifs pluridisciplinaires au collège, en LEGT et en LP

Structure à l'initiative : Université de Bourgogne, UFR lettres-philosophie, 2, boulevard Gabriel, 21000 Dijon

Responsable scientifique universitaire : Pierre Guénancia, professeur des universités

Équipe permanente d'encadrement : Jean-Yves Chateau, inspecteur général de l'éducation nationale - Hervé Duchêne, professeur des universités (histoire ancienne), université de Bourgogne - Pierre Guénancia, professeur des universités (philosophie), université de Bourgogne - Christian Merlin, inspecteur général de l'éducation nationale - Alain Lasalle, IA-IPR de philosophie, académie de Bordeaux - Aline Pourkier, professeure des universités (langue et littérature grecque), université de Bourgogne - Françoise Raffin, professeure agrégée, lycée Saint-Exupéry de Créteil - Gérard Schmitt, professeur agrégé, lycée Frédéric Chopin de Nancy.

Intervenants ponctuels : Alexandre Delamarre, maître de conférences, Paris IV - Christian Jambet, professeur de lettres deuxième année, lycée Jules Ferry de Paris (philosophie) - Jean-Luc Marion, professeur des universités, Paris IV - André Tosel, professeur des universités, Nice - Jean-Louis Vieillard-Baron, professeur des universités, Poitiers.

Objectifs : La religion, qui a figuré de manière continue dans les programmes de philosophie des classes terminales et qui constitue l'objet de l'une des questions d'approfondissement du programme actuellement en vigueur, est l'objet d'approches pluridisciplinaires ; l'importance

et, en même temps, la délicatesse de cet objet d'enseignement se sont marquées d'une façon renouvelée depuis quelques années, pour des raisons historiques et sociales, qui correspondent à la perspective nouvelle de "l'enseignement du fait religieux" attendu des diverses disciplines. La pluralité des approches et perceptives constitue les savoirs positifs qui nourrissent la réflexion philosophique, sans la dessaisir de la spécificité propre à la pensée réflexive. Il s'agira donc de permettre aux professeurs de travailler en commun et d'élaborer une réflexion pluridisciplinaire sur un objet - la religion - qui s'est défini et diversifié au cours de l'histoire selon des structures et des approches dont l'étude concourt à nourrir les manières propres de le penser. La confrontation des méthodes et des apports permettra de constituer une culture commune aux effets féconds pour l'enseignement adressé aux élèves dans des disciplines trop souvent perçues isolément.

Contenu : Qu'est-ce la religion ? Les réponses philosophiques, sociologiques et historiques à cette question. Examen des concepts et distinctions utiles : la religion, les religions, le religieux, le sacré ; religion positive, religion naturelle, religion civile. Religion et politique (des religions archaïques grecques ou romaines au gaullicanisme et ultramontanisme jusqu'à la loi de séparation des églises et de l'État et la question de la laïcité). Religion et raison (le religieux et ses représentations, la question de la foi). Religion et morale - Les traditions juives, chrétiennes et islamiques - Le "fait religieux" comme objet d'enseignement.

Modalités : Conférences, ateliers et tables rondes.

Caractéristiques et prérequis du public : Professeurs de lycées, inspecteurs et formateurs de philosophie, d'histoire et

géographie, de sciences économiques et sociales.

Durée en heures : 35

Dates : du 22-8-2003 (9h) au 26-8-2003 (16h)

Lieu : Centre international de Valbonne,
BP 97, 06902 Sophia-Antipolis cedex

Nombre de participants éducation nationale : 90

PILOTAGE : DESCO

UE N° 3

IDENTIFIANT : 03 NDAE 0100

Musique(s) et cinéma(s)

Thème : Les dispositifs pluridisciplinaires dans les enseignements au collège, en LEGT et en LP

Structure à l'initiative : Inspection générale de l'éducation nationale, groupe des enseignements artistiques - Université Rennes II, centre de ressources et d'études audiovisuelles (CREA)

Responsables scientifiques : Christine Juppé-Leblond et Vincent Maestracci, inspecteurs généraux de l'éducation nationale - Patrice Roturier, CREA

Responsable extérieur : François Mouret, président de l'université Rennes II

Équipe permanente d'encadrement : Christine Juppé-Leblond, Vincent Maestracci, inspecteurs généraux de l'éducation nationale - Patrice Roturier et Yvon Guillon, CREA - Jean-Martial Fouilloux, professeur d'éducation musicale - Daniel Burg, professeur de lettres et cinéma audiovisuel.

Intervenants ponctuels : Universitaires, spécialistes de la relation image-son : Claude Bailble, Paris VIII - Jean-Pierre Dambricourt, Rouen - Gilles Mouellic, Rennes II ; professionnels des deux domaines artistiques concernés : réalisateurs, compositeurs, ingénieurs de son, monteurs, etc (Gréco Casadessus, compositeur, président de l'union des compositeurs de musique de film - Jean-Pierre Ruth et Laurent Lafran, ingénieurs du son...).

Objectifs : Apporter aux spécialistes de l'image une culture et des clefs de lecture appropriées sur les dimensions du sonore au cinéma ; apporter aux spécialistes du son des références techniques et culturelles sur les multiples aspects de la création visuelle. échanger et capitaliser les regards complémentaires portés sur l'art cinématogra-

phique par les professeurs de différentes disciplines en charge des domaines d'enseignement concernés. Impulser une dynamique pluridisciplinaire associant les professeurs des différents domaines. Mutualiser les collaborations entre professeurs abordant les différents aspects de cette thématique.

Contenu : Histoire du cinéma au travers des relations images/sons ; analyse de films ; témoignages de professionnels (réalisateurs, compositeurs mais également monteurs, preneurs de sons, ingénieurs du son, bruiteurs, etc.) et de professeurs ; création en atelier de bandes son pour des extraits de films muets ou insonorisés, création d'images et de séquences filmées sur un matériau musical préexistant.

Modalités : Conférences (histoire du cinéma et de sa relation au sonore) ; exposés-témoignages (composer pour l'image, réaliser avec la musique, créer une atmosphère sonore) ; ateliers d'analyse sur des œuvres de référence ; ateliers de réalisation de courtes fictions originales ; ateliers pédagogiques (construire une bande son pour une séquence filmée) ; projections commentées.

Caractéristiques et prérequis du public : Professeurs d'éducation musicale et professeurs de toutes disciplines en charge de l'enseignement du cinéma-audiovisuel dans le second degré, IA-IPR d'éducation musicale et IA-IPR chargés du suivi des enseignements de cinéma-audiovisuel.

Durée en heures : 35

Dates : du 27-10-2003 (10 h) au 31-10-2003 (16 h)

Lieu : Centre "Loisir, vacances, tourisme", Île de Berder, 56870 Larmor-Baden (Morbihan)

Nombre de participants éducation nationale : 120

PILOTAGE : DESCO

UE N° : 4

IDENTIFIANT : 02 NDAE 0352

Sciences et techniques spatiales

Structures à l'initiative : Centre national d'études spatiales (CNES) - Direction de la technologie - Direction de l'enseignement scolaire

Responsable scientifique : CNES, centre spatial de Toulouse, 18, avenue Édouard Belin, 31401 Toulouse cedex 4

Équipe permanente d'encadrement : Anne Serfass-Denis, délégation à la communication et à l'éducation, CNES - Michel Vauzelle, direction de la technologie.

Intervenants ponctuels : Ingénieurs du CNES et chercheurs des laboratoires scientifiques du CNRS, de l'institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (CEMAGREF), de Météo-France. Enseignants des équipes d'expérimentation de la direction de la technologie.

Objectifs : Mettre à la disposition des enseignants les derniers développements de la recherche et des applications scientifiques et technologiques du secteur spatial.

Développer une réflexion didactique sur leur intégration dans les pratiques pédagogiques disciplinaires et interdisciplinaires.

Contenu : Présentation des apports aux sciences et à la gestion de la planète des technologies spatiales dans le domaine des lanceurs, des satellites d'observation de la Terre, de la localisation et de la planétologie, en relation avec les programmes de sciences physiques, sciences de la vie et de la Terre et histoire-géographie.

Modalités : Ensemble de conférences générales interdisciplinaires, d'exposés spécifiques disciplinaires et de travaux dirigés disciplinaires et interdisciplinaires.

Caractéristiques et prérequis du public : Professeurs de collèges et lycées, formateurs IUFM, en sciences physiques, sciences de la vie et de la Terre, histoire-géographie, mathématiques.

Durée en heures : 56

Dates : du 15-7-2003 (16h) au 24-7-2003 (9h)

Lieu : Brest

Nombre de participants éducation nationale : 100

PILOTAGE : DESCO

UE N° 5

IDENTIFIANT : 03 NDAE 0101

Le système scolaire français et les élèves à besoins éducatifs particuliers

Thème : L'intégration scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers

Structure à l'initiative : Université Blaise Pascal, avenue Carnot, 63000 Clermont-Ferrand

Responsable scientifique universitaire : Gloria Laxer, directrice de recherches, chargée de mission public à besoins éducatifs spécifiques, centre Michel Delay, IUFM de Lyon

Équipe permanente d'encadrement : Gloria Laxer, directrice de recherches, maître de conférences, centre Michel Delay - Jean-Pierre Plumey, maître de conférences, responsable Handisup, université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand - Paul Busuttill et Gilbert Cambe, directeurs adjoints de l'IUFM d'Auvergne - Christiane Morel, IPR-IA, directrice des ressources humaines, rectorat de Clermont-Ferrand - Claude Schaff, conseiller technique du recteur, responsable de la mission générale d'insertion.

Intervenants ponctuels : Félicity Armstrong, professeur The university of London, school of education foundations and policy study - Brigitte Belmont, INRP - Alain Bentolila, professeur des universités, linguistique, Paris V - Viviane Bouysse, direction de l'enseignement scolaire - Patrick Chambres, professeur, psychologie, université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand - Marie-Claude Courteix, direction de l'enseignement scolaire (sous réserve) - Docteur Boris Cyrulnik (sous réserve) - Serge Portalier, professeur des universités, psychologie, Lyon II - Bernadette Roge, professeure des universités, psychologie, Toulouse II - Aliette Verillon, INRP -

Docteur Élizabeth Zucman, Paris.

Objectifs : Les attentes des familles et de la société vis-à-vis de l'école et des différentes instances ayant à s'occuper des élèves à besoins éducatifs particuliers ont profondément évolué ces dernières années : activité et participation sont les termes affirmant l'inclusion sociale de ces enfants. Le concept d'inclusion (droit de la personne à être elle-même) se substitue progressivement à celui d'intégration (normalisation de la personne en situation de handicap). Cette évolution conceptuelle nous interroge sur nos propres modèles : nous sommes mis en demeure d'inclure, et d'inclure tout le monde, ce qui ne signifie pas un modèle éducatif unique. On attend de l'école une éducation destinée à tous les enfants au sein d'un établissement ordinaire. La politique européenne de non-discrimination affirme que tous les enfants ont droit à une éducation de qualité, que, parmi eux, un certain nombre a besoin d'une aide particulière, mais que ceux-ci doivent bénéficier du même environnement socioculturel que les autres enfants du même âge. Or les actions éducatives envers ces publics existent : en France, elles sont multifformes et dépendent de nombreuses instances. Comment devons-nous orienter notre démarche pour permettre à ces publics de trouver leur place dans le dispositif scolaire ? En quoi les apports de la recherche peuvent-ils éclairer et soutenir notre action ? L'accompagnement des équipes de terrain par les chercheurs permettra d'aider à formaliser des réponses adaptées.

Contenu : Intégration, inclusion : la lutte contre la culture de l'échec. Comment accompagner les publics à besoins éducatifs particuliers ? La politique de l'éducation : variabilité des dispositifs et des réponses. Analyse des interfaces :

exigences scientifiques/exigences institutionnelles/exigences familiales/exigences associatives (en tenant compte des critères et des exigences de chacun des partenaires impliqués). Comment travailler à la cohérence entre le projet individualisé et les exigences des programmes ? L'accompagnement universitaire des équipes et des enseignants : comment la création de protocoles d'enquête, d'évaluation des systèmes et des outils pédagogiques répond-elle à l'exigence de qualité et d'évaluation des prises en charge telle que définie par la loi de 2002 ? Ces liaisons fortes entre chercheurs et acteurs devraient pouvoir déboucher sur l'élaboration commune de programmes de formation adaptés et partagés. Comment le

système français répond-il dans ses particularités aux exigences des directives européennes ?

Modalités : Conférences, ateliers, tables rondes, fil rouge.

Caractéristiques et prérequis du public : Personnels (y compris universitaires) impliqués dans des actions particulières, groupes de réflexion académiques, corps d'inspection, conseillers pédagogiques, professeurs ressources, groupes Handiscol.

Durée en heures : 25

Dates : du 27-10-2003 (10h) au 30-10-2003 (13h)

Lieu : Hôtel Métropole, 2, boulevard Vasquez, 63130 Royat

Nombre de participants éducation nationale : 120 ; **autres :** 30

PILOTAGE : DESCO

UE N° 6

IDENTIFIANT : 03 NDAE 0102

Les missions éducatives des institutions du spectacle vivant (danse, théâtre, arts du cirque, musique), une responsabilité partagée

Thème : Services déconcentrés, services décentralisés

Structure à l'initiative : Université d'Angers, 42, rue de Rennes, 49100 Angers

Responsable scientifique universitaire : Jean-Pierre Ryngaert, professeur des universités, institut d'études théâtrales de Paris III

Équipe permanente d'encadrement : Richard Lescure, vice-président du conseil des études et de la vie universitaire, université d'Angers - Jean-Pierre Ryngaert, professeur des universités, Paris III - Marie-Madeleine Krynen, inspectrice générale de la création et des enseignements artistiques, ministère de la culture et de la communication (MCC) - Michel Zanotti, chargé d'une mission d'inspection générale, ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - Philippe Teillet, maître de conférences, université d'Angers - Jean-Marc Lauret, DDAT - Jean Benezech, chargé de formation à la mission de l'éducation artistique et de l'action culturelle - Laurent Bazin et Florence Biot, direction de l'enseignement scolaire - Jean Beauné, Nouveau théâtre d'Angers (NTA).

Intervenants ponctuels : Marie Bernanocce, professeure à l'IUFM de l'académie de Grenoble - Marcelle Bonjour, professeure agrégée honoraire - Laurent Fleury, maître de conférences, Paris VII - Christian Ruby, chargé de cours, Paris X - Philippe Teillet, maître de conférences en science politique, université d'Angers - Pierre-Etienne Heymann, auteur, comédien

et metteur en scène - Claude Yersin, directeur du Nouveau théâtre d'Angers.

Objectifs : À la suite de l'engagement des ministères de l'éducation et de la culture dans le développement de l'éducation artistique et culturelle, les demandes adressées par les établissements scolaires aux structures artistiques et culturelles ont fortement crû. L'expérience acquise par les acteurs du partenariat, notamment dans le cadre des services éducatifs, et leurs interrogations rendent nécessaire un travail commun d'analyse et de proposition visant à fonder et généraliser les principes d'un partenariat satisfaisant. Il s'agira donc d'interroger les complémentarités des interventions des enseignants, des artistes, des médiateurs du secteur culturel, pour fonder une conception partenariale des politiques et des projets prémunissant contre les dérives possibles (réponse à la demande sous forme d'un catalogue préétabli d'offres d'interventions culturelles ou, à l'inverse, réduction du partenariat culturel au rôle de simple exécutant d'un projet pré-élaboré). Cette réflexion conduira à analyser l'approche de l'éducation artistique et culturelle à l'École par les institutions culturelles, dans le cadre plus large de leur mission envers les territoires et les populations.

Contenus : L'université d'été sera organisée autour de trois grands thèmes : - missions, représentations, publics, enjeux - modalités du partenariat, état des lieux, pratiques de terrain - politiques, dispositifs, perspectives.

Bilan de l'apport des services éducatifs pour le ministère de l'éducation nationale. Lecture critique de la charte des missions de service public du spectacle vivant (1998). Les représentations de "l'artistique" et du "culturel" chez les acteurs du partenariat. L'enjeu des publics, de la population et des

territoires (exemples : Vilar aujourd'hui ; les musiques actuelles). L'éducation artistique entre les limites des politiques de démocratisation culturelle et l'essor des pratiques en amateur. Convergences entre démarches artistiques théâtrales et démarches d'apprentissage scolaire. Par ailleurs, plusieurs ateliers permanents porteront plus spécifiquement sur les thèmes suivants : la mise en relation de l'offre et de la demande ; les publics ; les contenus ; l'artiste et son intervention.

Modalités : Conférences, tables rondes et ateliers permanents.

Caractéristiques et prérequis du public : Professeurs intervenant dans les services éducatifs d'institutions culturelles dans le domaine du spectacle vivant. DAAC et chargés de mission auprès des recteurs pour le spectacle vivant. Coordonnateurs départementaux de l'éducation artistique et de l'action culturelle et chargés de mission auprès des

inspecteurs d'académie pour le spectacle vivant. Membres des corps d'inspection (IEN, IPR-IA, IEN-ET). Chefs d'établissement intégrant un volet culturel dans le projet d'établissement. Professeurs d'IUFM.

Responsables d'institutions de création et de diffusion artistiques du spectacle vivant (directeurs ou adjoints). Artistes associés de façon régulière à des institutions du spectacle vivant engagées dans des actions en milieu scolaire. Conseillers du spectacle vivant et conseillers d'éducation artistique (DRAC). Responsables de services culturels de collectivités territoriales. Élus des collectivités territoriales.

Durée en heures : 32

Dates : du 22-10-2003 (10 h 30) au 26-10-2003 (12 h)

Lieu : Nouveau théâtre d'Angers, 12, place Louis Imbach, 49101 Angers

Nombre de participants éducation nationale : 60 ; **autres :** 60

PILOTAGE : DESCO

UE N° 7

IDENTIFIANT : 02 NDAE 0353

Comprendre, accompagner et favoriser l'engagement des jeunes

Thème : Accompagner et reconnaître l'engagement des jeunes

Structure à l'initiative : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), unité de la recherche, des études et de la formation (UREF), 11, rue Paul Leplat, 78160 Marly-le-Roi

Responsable scientifique universitaire : Jean-Claude Richez, directeur de l'UREF

Équipe permanente d'encadrement : Jean-Claude Richez, directeur de l'UREF - Chantal de Linares, chargée d'études et de recherche - Tariq Ragi, chargé d'études et de recherche, rédacteur en chef de la revue Agora - Bernard Roudet, chargé d'études et de recherche, directeur de la collection Débats/Jeunesses, éditée chez l'Harmattan.

Intervenants ponctuels : Michel Wiewiorka (sous réserve) - Jacques Ion, Alain Vulbeau et Françoise Tetard, UREF - Alain Caille ou une personne de son équipe - Francine Labadie - Martine Barteley - Dan Ferrand-Bechmann - Nathalie Rossini - Valérie Becquet ou Bernard Bier - René Bendit, Deutsche Jugend Institut, Munich - Réseau "Initiatives jeunes" : Philippe Salles, "Défi jeune" - Réseau humanitaire : ATD Quart Monde - Réseau culturel : Flavie Van Colen, Cry Fédurock - Réseau économique : missions locales - Réseau international : Catherine Leseve-Nicolle, directrice de l'agence européenne de la jeunesse, France.

Objectifs : Le rapport des jeunes à l'engagement se trouve aujourd'hui profondément bouleversé alors que les figures

classiques de l'engagement semblent s'épuiser ; ce rapport tend à prendre des formes nouvelles renvoyant à de profondes mutations de notre société quant aux modalités de la socialisation des jeunes, à l'exercice de la transmission, à la définition du lien social et de la construction de soi comme sujet. Autant de questions qu'il est nécessaire de se poser si l'on veut aujourd'hui comprendre comment les jeunes s'engagent et quels sont leurs rapports à l'espace public.

L'université d'été vise à : - apprécier les termes du débat autour de l'engagement des jeunes et saisir le déplacement des enjeux - cerner les formes contemporaines de l'engagement des jeunes et éclaircir leurs "présupposés" théoriques - s'interroger au-delà de la méthodologie de projet sur les méthodologies de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes.

Contenu : 1) L'engagement des jeunes, la nouvelle donne - Valeurs et formes d'engagement - Les "jeunes comme ressource". 2) Figures historiques de l'engagement - Les formes historiques de l'engagement des jeunes à travers l'association. 3) Socialisation des plus jeunes et espace public - Participation des jeunes et renouvellement des formes démocratiques - Don, échange, bénévolat - "société du risque" et engagement. 4) Méthodologie de l'accueil et de l'accompagnement des initiatives jeunes - Les champs de l'engagement des jeunes (humanitaire, économique, culturel, international).

Modalités : Conférences, ateliers, tables rondes.

Caractéristiques et prérequis du public : Personnels en charge du dossier "engagement" au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (proviseurs vie scolaire, inspecteurs, conseillers principaux d'éducation,

enseignants du secondaire) et du ministère des sports (inspecteurs de la jeunesse et des sports, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse), enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur, cadres des services jeunesse des collectivités territoriales, responsables associatifs.

Durée en heures : 32

Dates : du 25-8-2003 (9 h) au 29-8-2003 (12 h)

Lieu : INJEP, 11, rue Paul Leplat, 78160 Marly-le-Roi

Nombre de participants éducation nationale : 75 ; **autres :** 25.

IDENTIFIANTS DES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

(Année de gestion 2002-2003)

UE n° 1 : Mobiliser contre l'illettrisme	02 NDAE 0350
UE n° 2 : La religion	02 NDAE 0351
UE n° 4 : Sciences et techniques spatiales	02 NDAE 0352
UE n° 7 : Comprendre, accompagner et favoriser l'engagement des jeunes	02 NDAE 0353

IDENTIFIANTS DES UNIVERSITÉS D'AUTOMNE

(Année de gestion 2003-2004)

UE n° 3 : Musique (s) et cinéma (s)	03 NDAE 0100
UE n° 5 : Le système scolaire français et les élèves à besoins éducatifs particuliers	03 NDAE 0101
UE n° 6 : Les missions éducatives des institutions du spectacle vivant (danse, théâtre, arts du cirque, musique), une responsabilité partagée	03 NDAE 0102